

**Situation transfrontalière de l’Outaouais et de l’Est ontarien :
impacts et opportunités**

**L’agriculture et l’agroalimentaire : un
créneau à fort potentiel sur le territoire
transfrontalier**



Observatoire
du développement
de l’Outaouais

Avec la participation financière de :



Pour citer ce document :

Doucet, Chantale (2021). **L’agriculture et l’agroalimentaire : un créneau à fort potentiel sur le territoire transfrontalier.** Dans C. Doucet (dir.), *Situation transfrontalière de l’Outaouais et de l’Est ontarien : impacts et opportunités*, Observatoire du développement de l’Outaouais, <https://odooutaouais.ca/projets-majeurs/situation-frontalieres-de-loutaouais/>

Table des matières

1.	Des politiques agricoles différentes au Québec et en Ontario.....	3
2.	Portrait agricole et agroalimentaire dans le territoire transfrontalier.....	4
3.	Le marché Ottawa-Gatineau : opportunité pour le développement de l’agriculture et de l’agroalimentaire	8
4.	Croissance des activités commerciales entre l’Outaouais et l’Ontario	9
4.1	Les activités des entreprises agricoles et des organisations dans l’Est ontarien	10
4.2	Les pratiques de consommation des Ontariens en Outaouais.....	11
4.3	Foire gourmande Outaouais-Est ontarien : une initiative transfrontalière pionnière	12
5.	Absence d’uniformisation de la réglementation entre l’Outaouais (le Québec) et l’Ontario : frein pour l’accès au marché de proximité d’Ottawa et le développement de l’agriculture et de l’agroalimentaire	13
5.1	Les abattoirs provinciaux et fédéraux	13
5.2	Initiatives pour dénoncer ou améliorer la problématique frontalière.....	14
5.3	Un comité de réflexion et une enquête préliminaire réalisée par la TAO pour identifier les impacts de la réglementation interprovinciale sur les entreprises de l’Outaouais	16
6.	Autres réglementations et normes qui font obstacle au développement agricole et agroalimentaire	17
7.	Références	18



L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE : UN CRÉNEAU À FORT POTENTIEL SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

Malgré plusieurs lacunes concernant la disponibilité des données sur l'agriculture « transfrontalière » dans certains secteurs spécifiques (ex. : agroalimentaire) ou pour des enjeux spécifiques (ex. : impacts des barrières commerciales sur les entreprises), nous disposons néanmoins de plusieurs informations issues du recensement agricole, une enquête réalisée par Statistique Canada tous les cinq ans. Ces données, qui sont mobilisées dans cette partie, facilitent la comparaison de la situation entre les territoires de l'Outaouais et de l'Est ontarien¹. En outre, dans les études et rapports qui s'intéressent à l'agriculture en Outaouais, la proximité de l'Est ontarien, qui engendre à la fois des atouts, mais également de nombreux défis, est presque toujours abordée.

Ces principaux constats sont résumés en six parties : 1) Nous débutons avec une brève mise en contexte du système de gouvernance agricole des deux côtés de la frontière pour ensuite 2) présenter les principaux constats sur l'agriculture et l'agroalimentaire dans le territoire transfrontalier. 3) Le potentiel élevé pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire avec le marché d'Ottawa-Gatineau et 4) les liens commerciaux entre les deux territoires sont par la suite abordés. 5) L'absence d'uniformisation des réglementations entre le Québec et l'Ontario qui engendrent des barrières importantes pour le développement agricole de l'Outaouais fait l'objet d'une section. 6) finalement d'autres enjeux réglementaires sont identifiés.

1. Des politiques agricoles différentes au Québec et en Ontario

L'agriculture est un domaine de compétence partagé par le Canada et les provinces depuis 1867. Dès 1888, le Québec administre cette compétence en créant un ministère dédié à l'agriculture (Kesteman et al, 2004). Dans les provinces de l'ouest du pays, les politiques provinciales en matière d'agriculture sont « un prolongement de l'action

¹ Il existe des différences entre les données du MAPAQ et celles de Statistique Canada. Pour qu'une exploitation agricole soit admissible à l'enregistrement, le producteur agricole doit répondre à plusieurs critères, dont un revenu brut annuel de son entreprise égal ou supérieur à 5 000 \$. Il existe certaines exceptions, notamment pour les entreprises en démarrage. Pour le recensement agricole de Statistique Canada, le seuil est de 2 500 \$ de production brute annuelle, ce qui explique les différences dans les données.

fédérale » (Debailleul et Gouin, 1998). Ce n'est pas le cas pour le Québec et l'Ontario qui se distinguent en ayant leurs propres politiques, orientations et réglementations avec le *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* (MAPAQ) et le *ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* en Ontario. La frontière fait donc office de limite ou de barrière qui différencie les deux territoires avec des politiques, des lois et des réglementations différentes : les acteurs publics de l'Outaouais et ceux de l'Est ontarien collaborent peu.

Néanmoins, l'agriculture au Québec et en Ontario partage plusieurs similitudes qui les distinguent du reste du Canada : leur agriculture est davantage diversifiée et le modèle de gestion de l'offre est important. D'ailleurs, les agriculteurs du Québec et de l'Ontario font souvent front commun pour défendre le modèle de gestion de l'offre auprès des dirigeants canadiens et internationaux.

2. Portrait agricole et agroalimentaire dans le territoire transfrontalier

L'agriculture occupe une superficie importante sur le territoire transfrontalier (578 477 hectares), et ce, même dans le pôle urbain. À titre d'exemple, près de 40 % de la superficie de la Ville de Gatineau est agricole (Ville de Gatineau, 2018). Le territoire transfrontalier compte 4 741 entreprises agricoles, dont 22 % en Outaouais et 78 % dans l'Est ontarien, une proportion comparable à la répartition de la population (24 % vs 76 %). L'apport économique de ce secteur est majeur avec un capital agricole (valeur marchande) estimé à 8,8 milliards de dollars.

Le tableau 1 met en relief les forces de chacun des territoires. L'Est ontarien se distingue pour l'importance de son capital agricole. La valeur moyenne des fermes dans l'Est ontarien (2 075 459 \$) est près du double de l'Outaouais (1 086 254 \$). L'activité agricole y est beaucoup plus développée qu'en Outaouais tout comme la transformation alimentaire.

Néanmoins, la superficie des terres est en moyenne plus importante en Outaouais (137 ha) que dans l'Est ontarien (118 ha). L'agriculture en Outaouais est caractérisée par une forte proportion de petites entreprises en regard des capitaux, des revenus générés et du nombre d'employés. L'agriculture en Outaouais est souvent qualifiée d'extensive et associée à des pratiques de développement durable. Celle-ci se distingue d'ailleurs pour sa proportion d'entreprises qui produisent des produits biologiques.

Ajoutons que l'Outaouais a amorcé une diversification importante à partir de 2006 avec l'apparition de plusieurs nouvelles entreprises dans de nouveaux créneaux comme l'élevage non conventionnel, le maraicher, les fruits, les serres et autres cultures alors que les fermes d'élevage traditionnel (principalement bovins et laitiers) sont en diminution. Depuis 2011, l'Outaouais arrive d'ailleurs au premier rang parmi les régions québécoises pour la forte proportion de sa relève agricole qui a choisi de démarrer une nouvelle entreprise agricole alors que dans les autres régions, le transfert de ferme familial est demeuré le mode d'établissement le plus courant. Entre 2011 et 2016, 55 % de la relève qui s'est établie en agriculture en Outaouais a démarré une nouvelle entreprise comparativement à 35 % pour le Québec. Il s'agit en grande majorité d'une nouvelle génération d'entreprises qui s'appuie sur un modèle entrepreneurial différent avec des modes de commercialisation directe et des activités de transformation. Ce constat se reflète également dans les données du recensement de 2016 puisque près de la moitié des entreprises agricoles sur le territoire transfrontalier qui vendent des produits transformés sont situées en Outaouais. En outre, plus de 200 entreprises agricoles et agroalimentaires ont amorcé des démarches de commercialisation directe de leurs produits agroalimentaires dans une diversité de secteurs en Outaouais. Néanmoins, les entreprises agricoles de l'Outaouais sont petites et les activités de transformation et les démarches de commercialisation directe sont encore principalement réalisées à petites échelles en Outaouais et de façon individuelle.

Au recensement 2016, quatre productions dominent dans le territoire transfrontalier (tableau 2). Ce sont les mêmes en Outaouais et dans l'Est ontarien avec des différences dans le positionnement. En Outaouais, les entreprises spécialisées dans la culture du foin, généralement utilisé pour nourrir le bétail, arrivent au premier rang (26 %) et l'élevage de bovins de boucherie (23 %) au 2^e rang. La proportion de ces entreprises est également élevée dans l'Est ontarien et arrive respectivement au 3^e et 2^e rang. C'est la culture des plantes oléagineuses et de céréales (24 %) qui arrive au premier rang dans l'Est ontarien alors qu'elle occupe le 3^e rang (7 %) ex aequo avec la production laitière (7 %) en Outaouais. Les fermes laitières arrivent également au 4^e rang dans l'Est ontarien (10 %).

En somme, il existe plusieurs similitudes entre les activités agricoles de l'Outaouais et de l'Est ontarien et certaines spécificités peuvent être perçues par les acteurs comme des opportunités : « Les complémentarités entre les territoires agricoles de Gatineau et d'Ottawa, longeant les deux rives de la rivière des Outaouais, combinés à leurs interconnexions de transport, sociales, historiques et économiques favorables, font que le développement de ces zones a tout avantage à être vu et abordé de façon interreliée, et ce malgré certaines contraintes » (Ville de Gatineau, 2018).



Tableau 1. Principales données sur l'agriculture pour le territoire transfrontalier la région de l'Outaouais et de l'Est ontarien

	Outaouais		Est ontarien		Région transfrontalière
	Nombre	% ²	Nombre	%	Nombre
Population	382 604	24	1 194 668	76	1 577 272
Nombre total de fermes	1 055	22	3 686	78	4 741
Nbre d'exploitants	1 475	22	5 360	78	6 835
Superficie agricole (hectare)	144 584	25	433 893	75	578 477
Superficie moyenne ferme	137		118		122
Capital agricole (valeur marchande)	1 145 998 370	13	7 650 143 491	87	8 796 141 861
Valeur moyenne ferme	1 086 254		2 075 459		1 855 335
Produits biologiques destinés à la vente	33	32	70	68	103
Produits transformés	76	47	86	53	162
Fermes déclarantes utilisant les ventes à la ferme, kiosques (stands), autocueillette	219	26	622	74	841
Fermes déclarantes utilisant les marchés publics	82	34	158	66	240
Fermes déclarantes utilisant l'Agriculture soutenue par la communauté (ASC)	21	34	41	66	62

Source : Recensement agricole, Statistique Canada, 2016

Par ailleurs, les deux territoires font face aux mêmes enjeux : réduction du nombre de fermes, déclin de la production bovine, hausse des coûts d'opération, endettement, réseaux Internet haute vitesse non disponibles, problème de relève, vieillissement des agriculteurs, difficulté de recruter de la main-d'œuvre, etc.

² Le pourcentage = proportion dans l'ensemble du territoire transfrontalier

Tableau 2. Proportion des productions agricoles dans le territoire transfrontalier, en Outaouais et dans l'Est ontarien

	Total Transfrontalier	Outaouais	Est-Ontarien
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	20 %	7 %	24 %
Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	19 %	23 %	18 %
Culture du foin	18 %	26 %	16 %
Élevage de bovins laitiers et production laitière	10 %	7 %	10 %
Élevage de chevaux et d'autres équidés	6 %	5 %	6 %
Toutes les autres cultures agricoles diverses	4 %	5 %	4 %
Élevage mixte de bétail	4 %	4 %	4 %
Culture de légumes et de melons	4 %	5 %	3 %
Culture en serre et en pépinière et floriculture	4 %	4 %	3 %
Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable	2 %	4 %	2 %
Culture de fruits et de noix	2 %	4 %	2 %
Élevage de volailles et production d'œufs	2 %	1 %	2 %
Élevage de moutons et de chèvres	2 %	2 %	2 %
Apiculture	2 %	1 %	2 %
Tous les autres types d'élevage divers	1 %	1 %	0 %
Élevage de porcs	0 %	0 %	0 %

*Vert foncé indique le premier rang

3. Le marché Ottawa-Gatineau : opportunité pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire

En 2020, le prix d'une terre agricole dans l'Est ontarien (8 700 \$ l'acre) est plus du double qu'en Outaouais (3 400 \$/acre) (Financement agricole Canada, 2021). L'Outaouais se classe d'ailleurs au 2^e rang parmi les régions agricoles du Québec pour le prix compétitif de ces terres. En outre, le climat et les sols de bonne qualité, la disponibilité des terres et l'environnement propice au développement d'une agriculture durable font de l'Outaouais une destination de choix pour s'établir en agriculture et développer des produits agroalimentaires de qualité. La présence d'acteurs diversifiés qui soutiennent et financent la filière agroalimentaire offre également une atmosphère propice au développement.

Toutefois, le potentiel important de l'Outaouais pour le développement de l'agriculture provient principalement de sa proximité au marché Gatineau-Ottawa et Pembroke avec une masse critique de consommateurs suffisamment forte (1,6 million sur le territoire transfrontalier) pour le développement de produits agroalimentaires variés. Ce marché de proximité combinée aux différents atouts a généré la création de nouvelles entreprises dans la région. Ce caractère transfrontalier est certes une spécificité qui distingue l'Outaouais des autres régions québécoises et qui lui procure de nombreux avantages pour la commercialisation des produits agroalimentaires (MAPAQ, Direction générale des politiques agroalimentaires, 2012). Plusieurs études démontrent en effet que la proximité géographique est un facteur concurrentiel majeur particulièrement pour le secteur agricole et agroalimentaire, car elle réduit les coûts associés aux transports ainsi que les contraintes liées à la périssabilité des produits agricoles (Gallaud et *al.*, 2012). La proximité géographique et organisationnelle de l'Outaouais permet ainsi aux entreprises agricoles et agroalimentaires d'accéder plus facilement au marché ontarien identifié par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec comme l'un des marchés d'exportation les plus prometteurs pour le Québec (MAPAQ, Direction du développement des marchés extérieurs et Bureau du Québec à Toronto, 2012). En outre, « la proximité de grands centres urbains semble faciliter l'installation de producteurs en circuits de proximité dans les territoires ruraux, en raison d'une clientèle urbaine plus sensibilisée à l'achat de proximité » (Mundler et Laughrea, 2015).

Ce marché a toujours été présent, mais les opportunités se sont manifestées de façon plus importante ces dernières années avec l'accentuation de la demande pour les produits locaux, de spécialités et biologique ainsi qu'un certain engouement pour l'agrotourisme chez les Gatinois et les Ontariens. Ces nouvelles tendances qui favorisent les marchés locaux sont présentes dans l'ensemble du Québec, mais sont également

observées en Ontario et sont particulièrement importantes à Ottawa. Une large partie de ces consommateurs est scolarisée avec un revenu supérieur à la moyenne québécoise et se préoccupe de plus en plus de l'origine et de la qualité des produits (MAPAQ, 2012). « Plusieurs études ont démontré que les produits québécois ont très bonne réputation en Ontario » (Dillies, TAO, 2017). La culture francophone est reconnue en effet pour ses produits agricoles et agroalimentaires de créneau et de qualité. Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle qui crée de l'intérêt ailleurs et un sentiment d'appartenance et de fierté. Or cet atout est peu valorisé actuellement (Comité transfrontalier, 2019).

Lors d'activités de consultation (Comité transfrontalier, 2019; Tournée des territoires de l'ODO, 2018), les participants ont également mentionné que le potentiel agricole de l'Outaouais était méconnu en dehors de la région et, en particulier, dans les territoires voisins de l'Ontario. Ils ont également relevé une certaine complémentarité entre la présence d'une relève qui se cherche des terres en Ontario et la disponibilité de terres agricoles à un coût compétitif en Outaouais. Ils s'interrogent néanmoins sur les barrières qui font en sorte que les Ontariens ne considèrent pas l'Outaouais pour s'y installer. D'autant plus que l'Outaouais recèle plusieurs initiatives novatrices qui favorisent le démarrage d'entreprises dans ce secteur : Plate-Forme agricole bio; L'Arterre, un service de jumelage d'agriculteurs pour favoriser la relève et présent dans toutes les MRC, présence de divers marchés publics et un marché virtuel, le Parcours Outaouais gourmet, des services de soutien à la commercialisation de produits agroalimentaires, etc. Les cinq territoires de l'Outaouais ont également adopté un Plan de développement de la zone agricole, signent que l'agriculture est un secteur de développement prioritaire dans l'ensemble de l'Outaouais.

Finalement, à titre d'information, ajoutons que le Campus d'Alfred (avant associé à l'Université de Guelph et maintenant à la Cité collégiale) situé dans l'Est ontarien offre une formation technique en agriculture et en gestion d'entreprise agricole. Les candidats de l'Outaouais qui désirent suivre cette formation sont admissibles au programme d'appui à la relève agricole offert par la Financière agricole du Québec. Il s'agit de la seule institution d'enseignement spécialisée en agriculture francophone de l'Ontario.

4. Croissance des activités commerciales entre l'Outaouais et l'Ontario

Les liens entre l'Outaouais et l'Ontario dans le domaine agricole et agroalimentaire se sont accentués ces dernières années. La connaissance de la langue anglaise et française des deux côtés de la frontière a sans doute facilité le tissage de ces liens. En effet, 46 %

des producteurs agricoles en Outaouais ont l'anglais comme langue de correspondance comparativement à 5 % au Québec (MAPAQ, 2014b). La population anglophone est davantage concentrée dans certaines MRC, notamment dans certains territoires ruraux comme le Pontiac où la majorité des agriculteurs sont anglophones : 86 % ont l'anglais pour langue de correspondance. À l'inverse, plusieurs Franco-ontariens exercent également le métier d'agriculteurs. Il existe d'ailleurs une *Union des cultivateurs franco-ontariens*. Selon ces derniers, près de 2 000 fermes en Ontario sont la propriété de Franco-ontariens.

Nous présentons ces activités commerciales en trois temps : 1) celles menées par les entreprises et les organisations de l'Outaouais dans l'Est ontarien, 2) les pratiques de consommation des Ontariens sur le territoire de l'Outaouais et 3) nous faisons un retour rapide sur l'une des premières initiatives transfrontalières, la Foire gourmande Outaouais-Est ontarien.

4.1 Les activités des entreprises agricoles et des organisations dans l'Est ontarien

Les marchés d'Ottawa et de l'Ontario sont souvent ciblés dans les stratégies de commercialisation, car ils recèlent plusieurs opportunités pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. Différentes études réalisées à la demande de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO), du MAPAQ et de ses partenaires ont contribué à connaître davantage les forces et les faiblesses de ce marché, et ce, dans différents créneaux : portraits des entreprises et des besoins; études de mise en marché et de la clientèle; études sectorielles pour le développement de différentes filières. D'une étude à l'autre, le contexte transfrontalier particulier à la région apparaît à la fois comme une force et une opportunité qui distingue l'Outaouais et sur laquelle il faut miser. D'ailleurs, la TAO a établi des liens avec l'autre côté de la rive et participe à divers événements.

Les entreprises mettent également en place de nouvelles stratégies commerciales qui visent les consommateurs de l'Ontario. Par exemple, à l'automne 2017, la Laiterie de l'Outaouais a créé une nouvelle image de marque pour ses produits afin d'accentuer ses ventes en Ontario (Radio-Canada, 2017).

Quelques produits de l'Outaouais se retrouvent également dans les restaurants et commerces spécialisés à Ottawa. D'ailleurs, les études de marché démontrent également qu'une large part des entreprises dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie à Ottawa ont un intérêt marqué pour l'achat de produits agroalimentaires de l'Outaouais (MAPAQ, Direction du développement des marchés extérieurs et Bureau du Québec à

Toronto, 2012, p.4; Belleau, 2007). L'organisation « Savourez Ottawa » qui encourage les consommateurs, les restaurants et entreprises hôtelières, les détaillants et transformateurs à privilégier les aliments produits à Ottawa et dans les environs témoigne de cet intérêt puisqu'elle compte quelques entreprises agroalimentaires de l'Outaouais parmi ses fournisseurs. L'Outaouais est d'ailleurs inclus dans la « zone d'aliments locaux d'Ottawa » dont la délimitation a été définie par la Ville d'Ottawa et l'organisation ontarienne Alimentation juste (Alimentation juste, 2012).

Plusieurs producteurs agricoles et transformateurs sont également présents dans les marchés publics ontariens : au Marché Byward, au Ottawa Farmer's Market, au Ottawa Organic Farmer's Market, au Marché Parkdale, au Pembroke Farmers Market, etc. Des entreprises agricoles de la MRC Pontiac sont également membres d'Ottawa Valley food co-op situé à Pembroke en Ontario, un réseau qui vise à mettre en valeur les aliments cultivés ou transformés. Du côté de l'Outaouais, les entreprises ontariennes peuvent rejoindre le marché virtuel de l'Outaouais (anciennement MSRO), elles sont néanmoins peu nombreuses jusqu'à maintenant.

4.2 Les pratiques de consommation des Ontariens en Outaouais

À l'inverse, les Ontariens fréquentent également le territoire de l'Outaouais pour se procurer des produits agroalimentaires. Par exemple, les consommateurs qui fréquentent les marchés publics sont originaires de la région, mais proviennent également de l'Ontario comme le révèle une étude réalisée en 2006 par la TAO qui visait à tracer le profil de la clientèle des marchés publics de l'Outaouais. Ainsi, les Ontariens représentaient 36 % de la clientèle du Marché Old Chelsea et 21 % de celui de Wakefield (TCAO, 2006)³, ce qui témoigne du lien de proximité entre les deux territoires et de la popularité des produits québécois chez les Ontariens. Soulignons également que la proportion des villégiateurs est importante dans les territoires ruraux en Outaouais et plusieurs propriétaires de résidences secondaires sont des Ontariens (voir la section sur le plein air et la villégiature).

Mentionnons également que les Ontariens sont des touristes importants en Outaouais (voir la partie sur le tourisme) attiré notamment par l'importance des activités de plein air. Les paysages agricoles de l'Outaouais, avec l'importance de ses pâturages et des animaux dans les champs, même s'ils sont peu valorisés dans les stratégies de développement, font partie des importants attraits de la région.

³ À l'époque, il n'y avait pas de marchés publics à Gatineau.

4.3 Foire gourmande Outaouais-Est ontarien : une initiative transfrontalière pionnière

La coopération dans le secteur agricole a notamment donné lieu à un projet transfrontalier, la Foire gourmande Outaouais-Est ontarien, une expérience pionnière qui a débuté en 2010 et qui soutenait l'essor des produits agroalimentaires des entreprises de l'Est de l'Outaouais et de l'Ontario.

La mission du projet était de mettre en valeur les produits agroalimentaires régionaux auprès du grand public à travers un rapprochement entre les producteurs, les transformateurs et les chefs de la région. Parallèlement, le projet visait à favoriser la découverte et le rapprochement réciproque de nos deux régions riveraines par les gens de chez nous et d'ailleurs (TAO, 2013).

De 2010 à 2014, la foire gourmande a attiré plusieurs milliers de visiteurs, souvent des urbains. Le parcours était relié par un traversier où les festivaliers étaient invités à découvrir les produits agroalimentaires locaux à la marina de Montebello en Outaouais et au centre communautaire de Lefavre dans l'Est ontarien. Dans les premières années, l'évènement était organisé lors d'une journée estivale. Il s'est par la suite étendu à trois jours de festivités en 2013.

L'initiative avait été proposée par les acteurs de l'Est ontarien qui ont contacté les acteurs de l'Outaouais. Cette collaboration a été facilitée par la présence d'organisations de développement de chaque côté de la rivière qui partagent une identité organisationnelle similaire. La foire s'inspirait également d'une initiative similaire dans la région du Témiscamingue. Coordonnée par la Table agroalimentaire de l'Outaouais du côté québécois, les principaux partenaires du projet étaient le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Développement économique Canada, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, la SADC Papineau et le CLD Papineau. Du côté ontarien, l'initiative était coordonnée par le réseau agroalimentaire de l'Est ontarien.

Malgré le succès de cette initiative, la Foire n'a pas eu lieu du côté québécois en 2015 à cause du financement difficile avec la disparition notamment de deux principaux bailleurs de fonds : la CRÉO et le CLD Papineau. L'évènement a été remplacé par La Fête gourmande de l'Outaouais, dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui tenait sa quatrième édition en 2019 à la Ferme Hendrick à Chelsea.

D'autres initiatives, comme Canamex présente dans le Pontiac vise également à développer des liens avec l'autre côté de la frontière et les États américains.

5. Absence d'uniformisation de la réglementation entre l'Outaouais (le Québec) et l'Ontario : frein pour l'accès au marché de proximité d'Ottawa et le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Bien que la population et les agriculteurs de l'Outaouais partagent un bassin de vie commun avec les régions voisines de l'Ontario, la frontière fait néanmoins office de limite ou de barrière dans certaines productions spécifiques, notamment les produits carnés (entreprises qui se spécialisent dans l'élevage et qui sont très nombreuses dans le territoire transfrontalier), les entreprises de transformation agroalimentaire qui mettent en marché des viandes ou des produits transformés et les entreprises vinicoles qui sont en croissance. Les contraintes imposées par les législations en matière de commerce entre les deux provinces empêchent la vente de leurs produits dans l'autre province. Dans cette partie, nous expliquons d'abord cet enjeu pour les éleveurs et les entreprises de transformation pour ensuite répertorier les initiatives qui ont été mises en place pour mieux comprendre cette problématique et y apporter des solutions.

5.1 Les abattoirs provinciaux et fédéraux

Il existe deux types d'abattoirs au Canada. 1) Les abattoirs sous juridiction provinciale encadrés par la Direction générale de l'inspection des aliments et du bien-être animal au Québec et la Direction de la santé et du bien-être des animaux en Ontario. 2) Les abattoirs sous juridictions fédérales, encadrés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui règlemente les opérations d'abattage pour les produits destinés à l'exportation ou encore dans une autre province canadienne. Seules les viandes découpées dans des abattoirs et des établissements de transformation accrédités auprès du gouvernement fédéral peuvent traverser la frontière entre l'Outaouais et l'Ontario. Pour les entreprises de l'Outaouais, les normes pour vendre leurs produits en Ontario sont donc les mêmes que pour exporter dans un pays étranger. Or, les abattoirs fédéraux sont peu nombreux et beaucoup plus dispendieux, car une partie des coûts associés à l'abattage est défrayée par l'entreprise, ce qui n'est pas le cas dans un abattoir provincial. « Pour des petits producteurs, ces difficultés rendent presque impossible « l'exportation » vers la province voisine étant donné leur impact important sur les coûts de production, ce qui a pour conséquence de rendre leurs produits non concurrentiels » (CRÉO, 2007).

Bien que cette contrainte qui limite la commercialisation interprovinciale soit également identifiée dans d'autres régions québécoises (Mundler et Laughrea, 2015), cette

problématique est majeure en Outaouais, car elle est la seule région québécoise à avoir accès à un marché d'exportation d'envergure en circuit court.

L'Outaouais compte quatre abattoirs qui sont opérationnels. L'abattoir *Les Viandes la Petite Nation inc.* situé à Saint-André-Avellin est sous inspection fédérale : il est toutefois privé avec une capacité limitée. Les trois autres abattoirs sont sous inspection provinciale : l'abattoir Bouwman inc. à Thurso, l'abattoir Charron inc. à Saint-André-Avellin et l'abattoir les viandes du Pontiac installé à Shawville (MRC de Pontiac). Ce dernier, qui a ouvert ses portes en décembre 2018, répond à un besoin important pour les agriculteurs situés dans la MRC Pontiac (en majorité composée d'éleveurs), car il a permis de réduire les coûts de transport des animaux vers les abattoirs.

Ajoutons qu'il est néanmoins possible pour les animaux vivants de traverser cette frontière faisant en sorte que des agriculteurs de l'Outaouais choisissent de vendre à des encans du côté de l'Ontario. De façon minoritaire, certains acteurs sont craintifs face à une ouverture des frontières avec l'Ontario, car cela signifie également que les produits ontariens peuvent être vendus en Outaouais.

En somme, la difficulté d'accès à un abattoir fédéral, essentiel pour vendre la viande du côté de l'Ontario, est un frein important au développement de l'agriculture en Outaouais. Ce frein a toujours été présent, mais il demeure plus important avec la croissance des entreprises qui misent sur une mise en marché directe. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu mentionné dans tous les cinq Plans de développement de la zone agricole (PDZA) de l'Outaouais.

5.2 Initiatives pour dénoncer ou améliorer la problématique frontalière

Cet enjeu a fait l'objet de revendications et d'initiatives par les acteurs de l'Outaouais afin d'harmoniser les normes et règlementations en matière de sécurité alimentaire de manière à favoriser le commerce interprovincial. Nous faisons un survol de ces principales initiatives.

La Coopérative de solidarité des viandes fines des vallées de l'Outaouais

Un projet d'abattoir et un centre de découpe qui voulaient répondre aux normes fédérales sous la formule d'une coopérative ont fait l'objet d'un projet d'envergure dans la MRC Pontiac. L'idée d'une Coopérative de solidarité des viandes fines des Vallées de l'Outaouais a pris forme en 2005 portées par les agriculteurs du Pontiac. Cette coopérative aurait permis aux entreprises de vendre leur production en Ontario. Les éleveurs du comté de Renfrew en Ontario auraient également pu utiliser les services de la coopérative. La coopérative visait également à produire une viande de qualité destinée



au marché à proximité. Au coût de 500 \$ l'adhésion, la coopérative a réussi à réunir 300 membres (Dumont, 2006), ce qui démontre un engagement important de la communauté. En prévision d'accueillir l'abattoir, la municipalité de Shawville a modifié son système septique. La Coopérative a également reçu des appuis de plusieurs organisations, dont les partenaires locaux, le gouvernement fédéral (Développement économique Canada), le MAPAQ et la CRÉO. Malgré la mobilisation majeure des acteurs locaux et régionaux, le projet ne s'est pas concrétisé. Néanmoins, cette démarche a sans doute contribué à faciliter l'installation de l'abattoir privé provincial des viandes du Pontiac qui a ouvert ses portes en 2018 à Shawville.

Des revendications importantes

Cette problématique spécifique à l'Outaouais a fait l'objet de revendications par divers acteurs de la région afin d'harmoniser les normes et réglementation en matière de sécurité alimentaire de manière à favoriser le commerce interprovincial.

Par exemple, la CRÉO identifiait la frontière comme un frein important au développement de l'agriculture en Outaouais dans un mémoire soumis à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. « Cette obligation, expliquait-elle, conduit à des situations déplorables qui viennent bloquer le développement de plusieurs entreprises agroalimentaires de l'Outaouais. Or, si ces normes québécoises sont supposées garantir au consommateur québécois la sécurité des produits, pourquoi est-ce que ce ne serait pas le cas pour le consommateur ontarien? » (CRÉO, 2007, p.9). En référant aux domaines de la construction et de la santé qui ont un statut particulier dans la région avec la proximité d'Ottawa, le mémoire suggère la mise en place d'une zone d'exception qui permettrait l'échange de produits agricoles et transformés entre la région de l'Outaouais et l'Est ontarien. Dans cette optique, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demandait « que le gouvernement du Québec entame des négociations avec le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral afin d'harmoniser les normes et la réglementation quant à la sécurité des produits agroalimentaires afin de faciliter le commerce interprovincial entre l'Outaouais et l'Est ontarien » (*ibid.*).

À cette même époque, le député de la circonscription fédérale du Pontiac, Lawrence Cannon, qui était également ministre des Affaires intergouvernementales avait amorcé des pourparlers afin de faire de l'Outaouais une région pilote (projet de zone d'exclusion pour l'Outaouais-Est ontarien) concernant la concordance entre les réglementations des abattoirs. Avec le changement de représentant politique et la disparition de la CRÉO, ce dossier a été fermé malgré sa pertinence.

Lors de la campagne politique pour élire le gouvernement du Québec en 2014, le secteur agroalimentaire a réitéré l'importance de poser des actions concrètes pour accéder au



marché de l'Ontario. « Il faut que les élus en parlent [explique le directeur de la Table agroalimentaire de l'Outaouais]. C'est une question d'économie, de création d'emplois, mais aussi, l'agroalimentaire, c'est un vecteur de fierté et de sentiment d'appartenance » (Bélanger, 2014, p.2).

En 2017, des syndicats locaux de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de l'Outaouais ont adopté une résolution pour demander l'appui de la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides pour : « entamer des démarches pour soutenir les producteurs agricoles touchés par cette réglementation; impliquer les fédérations spécialisées visées dans le dossier du commerce interprovincial; établir un dialogue avec les députés provinciaux et fédéraux concernés pour se concerter sur une stratégie et des actions à poser; de faire une demande à la Confédération afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles il existe des différences sur les exigences requises entre le MAPAQ et l'OMAFRA entravant le libre commerce de la viande entre le Québec et l'Ontario » auprès de leurs élus le frein engendré par la frontière.

5.3 Un comité de réflexion et une enquête préliminaire réalisée par la TAO pour identifier les impacts de la réglementation interprovinciale sur les entreprises de l'Outaouais

En 2017, la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) a mis en place un comité de réflexion composé de représentants d'organisations et d'entreprises agricoles afin « d'évaluer si la situation frontalière particulière à la région et les réglementations actuelles freinent le développement des entreprises en production et transformation animales de l'Outaouais » (Dillies, 2017). Les réflexions de ce comité ont mené à la réalisation d'un sondage auprès de 34 entreprises de la région, principalement des éleveurs bovins et deux transformateurs afin de déterminer si la réglementation interprovinciale est un réel enjeu pour les entreprises de l'Outaouais.

La majorité des participants au sondage considèrent que le fait de ne pas pouvoir commercialiser en Ontario les produits carnés abattus est un frein pour leurs entreprises. Ils ne peuvent accéder à ce marché bloqué par la réglementation et la localisation et les tarifs des abattoirs. La plupart estiment que la suppression des barrières concernant le commerce interprovincial serait positive pour leur entreprise, car ils commercialiseraient leurs produits sur ce territoire. « Cela augmenterait leur chiffre d'affaires et stimulerait l'économie locale » (Dillies, 2017). Ce sont davantage les entreprises qui ont un cheptel plus important qui sont intéressées par le marché ontarien. L'étude mentionne également que tous les répondants anglophones sont intéressés à commercialiser leurs

produits en Ontario alors que pour quelques répondants francophones cette opportunité est moins intéressante.

La MRC de Pontiac se distingue également avec tous les répondants qui sont favorables à ce changement. Cette proportion est également importante pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais, alors qu'une portion seulement des répondants de la Ville de Gatineau, de la MRC de Papineau et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau seraient intéressés par le marché est ontarien. « L'intérêt pour la libéralisation du commerce de produits carnés entre l'Ontario et le Québec dépend donc de la localisation des producteurs par rapport à la frontière ontarienne, mais aussi par rapport aux abattoirs » (Dillies, TAO, 2017).

Cette enquête exploratoire démontre que la réglementation frontalière entre le Québec et l'Ontario a des impacts importants sur le développement des entreprises. Néanmoins les conclusions de l'étude recommandent la réalisation d'une plus vaste enquête afin de chiffrer l'impact réel de cet enjeu et les potentiels de développement si ces contraintes étaient enlevées. Il faudrait également réaliser l'exercice du côté de l'Est ontarien afin d'identifier si ces mêmes enjeux sont présents.

6. Autres réglementations et normes qui font obstacle au développement agricole et agroalimentaire

Diverses réglementations et normes qui sont différentes de part et d'autre sont également mentionnées. Nous en donnons quelques exemples dans les paragraphes qui suivent. Lors du Forum des acteurs de l'Outaouais en 2018, il a été mentionné que des règles administratives et légales peuvent faire obstacle aux initiatives déployées pour attirer des agriculteurs, des entrepreneurs et/ou des travailleurs ontariens de ce côté-ci de la rivière. D'un point de vue législatif, le développement d'activités de transformation semble plus facile du côté ontarien, ce qui constitue un frein possible à l'implantation d'entreprises en Outaouais. Les entrepreneurs de l'Outaouais désireux d'accéder au marché ontarien semblent se heurter à plusieurs obstacles : les délais dans la délivrance des permis, la complexité des aspects législatifs, la difficulté d'accès aux épiceries de grande surface, etc.

Par ailleurs, la réglementation dans le domaine agricole ne permet pas d'utiliser certains services, par exemple les ressources vétérinaires dans l'Est ontarien même si ce service n'est pas disponible dans la MRC.

7. Références

- Alimentation juste (2012). L'Accès aux aliments sains et aux aliments locaux – Planification et zonage.
- Bélanger, M. (2014). L'agroalimentaire s'invite dans la campagne. Le Droit. Actualités. mardi 1^{er} avril 2014, p.2.
- Belleau, C. (2007). Évaluation de la demande par produit et par créneau de marché. Rapport d'analyse. Étude de mise en marché : filière agroalimentaire pour Outaouais-Ottawa. Rapport réalisé pour la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais. 50 p.
- CRÉO (2007). Avis régional « l'agroalimentaire, un enjeu de développement régional pour l'Outaouais ». Mémoire présenté à la CAAAQ, 15 p.
- Debailleul, G. et D.-M. Gouin (1998). Canada : Politique agricole, réforme ou abandon? Déméter 99 : économie et stratégies agricoles. Armand Colin. Paris, 271 p.
- Dillies, C. (2017). Commerce interprovincial de produits carnés. Préaliminaire sur le cas de l'Outaouais. Table agroalimentaire de l'Outaouais.
- Doucet, C. (2020). [Le modèle agricole territorial](#). Collection Initiatives. Presses de l'Université du Québec, 111 p.
- Doucet, C. (2017). Modèle agricole territorial en émergence au Québec : le cas de la région de l'Outaouais. Thèse de doctorat présentée comme exigence partielle à l'obtention du doctorat en sciences sociales appliquées, Université du Québec en Outaouais, 477 p.
- Doucet, C. (2013). Étude de tendances et d'opportunités. Commercialisation des produits agroalimentaires en contexte transfrontalier. Région de l'Outaouais. Étude réalisée pour la Table agroalimentaire de l'Outaouais et ses partenaires. 82 p.
- Doucet, C. (2014). Étude d'étalonnage : comparaison des dynamiques agricoles et agroalimentaires de trois régions transfrontalières; pistes d'action et de réflexion pour l'Outaouais. Rapport réalisé par Projets Territoires pour la Table agroalimentaire de l'Outaouais et ses partenaires, 80 p.
- Doucet, C. (2015). Créneau Commercialisation des produits agroalimentaires en contexte transfrontalier : caractéristiques d'émergence et pistes d'action pour stimuler son essor. Revue Organisations et Territoires, vol. 24, no 2, p.69 à 80.
- Dumont, A. (2006). Les éleveurs du Pontiac sont déterminés à se donner un abattoir.
- Financement agricole Canada (2021). [Rapport - Valeur des terres agricoles 2020 de FAC](#).
- Gallaud, D., M. Martin, S. Reboud et C. Tanguy (2012). [Proximités organisationnelle et géographique dans les relations de coopération : une application aux secteurs agroalimentaires](#). Géographie, économie, société. 2012/3 (Vol. 14), P.261 à 285.

- Kesteman, J.-P., G. Boisclair et J.-M. Kirouac (2004). Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004. Montréal, Boréal Express, 450 p.
- MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale des politiques agroalimentaires (2012). Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec - Estimations pour 2011. Gouvernement du Québec, 135 p.
- MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2014). Portrait agroalimentaire de l'Outaouais. Direction régionale de l'Outaouais. 10 p.
- MAPAQ (2020). [Portrait bioalimentaire de l'Outaouais 2020 \(quebec.ca\)](#).
- Ministry of Agriculture and Food Ministry of Rural Affairs (2014). Retail intelligence report. Gouvernement de l'Ontario, 54 p.
- MRC des Collines-de-l'Outaouais (2018). [Documents pour la mise en place d'un PDZA](#).
- MRC Papineau (2017). Plan de développement de la zone agricole (pdza). 152 p.
- MRC Pontiac et CDE Pontiac (2014). Plan de développement de la zone agricole. 194 p.
- MRC Vallée-de-la-Gatineau (2015). Plan de développement de la zone agricole de la Vallée-de-la-Gatineau (PDZA) 193 p.
- Mundler, P. et S. Laughrea (2015). Circuits alimentaires de proximité. Quels bénéfices pour le développement des territoires ? Étude de cas dans trois territoires québécois. Université Laval. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), 123 p.
- National Farmers Union (2011). Farms, Farmers and Agriculture in Ontario an overview of the situation in 2011, 16 p.
- ODO (2020). [L'activité agricole et agroalimentaire](#). État de situation socio-économique de l'Outaouais et de ses territoires.
- OEEC (2014). Strategic Plan Update : FDI Sector Market Opportunities, 74 p.
- Ontario East Economic Development (2016). Comparative Food and Beverage Industry Operating Costs Analysis, 4 p.
- Radio-Canada (2017). [La Laiterie de l'Outaouais veut tirer profit du marché ontarien](#).
- Recensement agricole Canada (2016). Statistique Canada, 32-10-0403-01.
- TCAO – Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (2006). Étude de la clientèle des marchés publics de l'Outaouais.
- Ville d'Ottawa (2019). Nouveau Plan officiel : L'Ottawa rural, cahier de discussion, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, 25 p.
- Ville de Gatineau (2018). Plan de développement de la zone et des activités agricoles de la Ville de Gatineau, 97 p.